

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 1869.

(Président : M. Cherbonneau).

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Cherbonneau, Letourneux, Devoux, colonel Boissonnet, Guiauchain, Sudré, Neyrand, Durando.

M. le Président, après avoir rappelé les pertes regrettables que la Société vient successivement d'éprouver, par la mort de MM. Berbrugger et Bresnier, Président et Vice-Président, expose qu'il ne sera plus désormais possible de disposer du local ordinaire de la Bibliothèque, et qu'il est essentiel de se préoccuper de la recherche d'un nouveau local.

Il est reconnu d'un commun accord que la Société doit pouvoir disposer au moins exclusivement d'une salle pour la tenue de ses séances et le dépôt de ses archives, et les membres du bureau sont chargés de rechercher une pièce qui réponde aux besoins de la Société et qui serait prise en location.

Il est ensuite procédé à la double élection destinée à combler les vides regrettables laissés par le décès de MM. Berbrugger et Bresnier.

M. Cherbonneau est élu Président, en remplacement de M. Berbrugger, MM. Letourneux et René Galles Vice-Présidents, en remplacement de MM. Cherbonneau et Bresnier.

M. le Président expose que dans le but d'être utile à la Société et pour alléger les frais de publication, M. Chabassière, offre de graver gratuitement sur pierre, les plans, cartes, dessins et inscriptions ayant fait l'objet de ses études et insérés au bulletin. Comme témoignage de la gratitude de la Société qui accepte cette offre, M. le Président propose d'admettre M. Chabassière comme membre titulaire avec dispense du paiement de la cotisation de 1869 et délivrance gratuite du diplôme. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président invite l'assemblée à déléguer deux membres pour faire partie de la commission chargée d'examiner le mérite des ouvrages proposés au concours académique de 1869.

Sont désignés : MM. Cherbonneau et Sudré.

Sur la proposition de M. le Président, sont admis comme membres titulaires de la Société :

MM. Sautayra, Hassen ben Brimat.

M. le Président rend compte que sur son initiative, il a été pris des mesures pour opérer le triage des livres et manuscrits appartenant à la Société et qui se trouvaient au domicile de M. Berbrugger, au moment de sa mort. Tous ces objets sont restés en dépôt dans une des salles de la bibliothèque, et ils en seront retirés aussitôt que la Société pourra disposer d'un local spécial.

La séance est levée à 5 heures.

NOTA. Dans la séance du 3 septembre, M. Sudré a été élu Vice-Président, en remplacement de M. René Galles, démissionnaire.

Le Président,
A. CHERBONNEAU.
